



EXHUMATION D'UN ANCIEN ABBÉ - 1820

Il y a quelques jours que des ouvriers, faisant des fouilles dans l'enceinte des murs de l'ancienne abbaye de Clairvaux, ont déterré un cercueil qui est tombé en poussière au moment où on a voulu l'enlever. Il contenait un cadavre consommé dont le squelette était intact. On a trouvé sur la poitrine une croix pectorale en or, sur la tête des lambeaux de soie et de galon en forme de mitre, à son doigt un anneau avec un diamant; à côté, une crosse en bois doré. On n'a remarqué aucunes inscriptions; mais on croit, avec assez de vraisemblance, avoir exhumé un ancien abbé de Clairvaux, d'autant plus que la grande quantité d'ossements qu'on rencontre dans ce lieu dénote qu'il y avait anciennement un cimetière. Notre correspondant ne nous dit pas avec quel soin on a recueilli ces restes vénérables; mais nous avons appris indirectement qu'ils avaient été transportés au cimetière actuel de la manière la plus pieuse et avec toute la pompe d'une cérémonie religieuse.



VICTIMES DU FROID — JANVIER 1885

Un homme gelé

CLAIRVAUX. — Jeudi dernier, deux gardiens de la maison centrale de Clairvaux, les nommés Remy et Delicourt, profitant du jour de congé qui leur était accordé, allaient rendre visite à leurs parents d'Arconville. En revenant, le soir, ils furent tous deux saisis par le froid et tombèrent engourdis sur le chemin. Peut-être avaient ils trop fêté leur jour de liberté. L'un d'eux le nommé Delicourt, étant éveillé par le froid, partit sans s'occuper de son compagnon, alla se réchauffer et s'endormit, mais cette fois, dans son lit. Le lendemain, le malheureux Remy fut retrouvé près de la porte, dite porte Moret. Il avait les deux pieds gelés; l'amputation sera peut être nécessaire. Le docteur Lutier lui prodigue les soins les plus assidus.



TENTATIVE DE MEURTRE À LA PRISON - 1887

L'assassinat de Clairvaux.

Il y a quelques jours, on trouvait dans la cellule d'un des plus dangereux détenus, une massette semblable à celle qui avait servi à tuer le pauvre Isselin. Cette massette fut saisie et remise au Directeur qui, d'après ce qui nous a été dit, aurait recommandé aux gardiens la plus grande prudence.

Vendredi, le gardien Nicolas Remy, la victime, se chauffait dans le quartier des détentionnaires, tournant le dos à quelques détenus.

Il faisait très froid, ce jour là, et, pour cette raison, il était enveloppé dans une capote de gros drap, particularité heureuse et qui lui sauva certainement la vie en atténuant les coups qui lui furent portés.

Au moment où il s'y attendait le moins, Nicolas Remy se sentit frapper à plusieurs reprises par un instrument aigu. Il se retourna en poussant un cri de douleur et se trouva face à face avec un détenu nommé Tournecuillière, dont la main était armée d'un mauvais couteau.

Le gardien recula brusquement et se débarrassant de sa capote, il tira son sabre pour se défendre. Il allait faire immédiatement justice du misérable qui cherchait à l'assassiner, mais les détenus qui se trouvaient dans le quartier l'avaient devancé. Ils s'étaient élancés sur Tournecuillière et l'avaient désarmé.

Nicolas Remy, qui perdait son sang par plusieurs blessures, fut emmené à l'infirmierie où il subit un premier pansement.

Le docteur constata que quoique graves, les plaies n'offraient aucun caractère pouvant entraîner la mort. Comme nous l'avons dit, la capote du gardien avait atténué les coups. Il est très probable que Remy aurait succombé s'il n'avait été vêtu que de sa vareuse.

Tournecuillière est comme Austruy jeune d'âge — il a environ 22 ans — mais vieux de vice. Son passé est déjà des plus chargés. Il a subi de nombreuses condamnations. C'est un mauvais garnement dans toute l'acception du mot. Il en voulait au gardien, pour un motif auquel il donnait plus d'importance qu'il n'en comportait. Il a été mis immédiatement en cellule.

Le Parquet de Bar-sur-Aube s'est transporté à Clairvaux et a commencé une enquête qui se bornait du reste à une simple formalité, l'assassin ne pouvant nier son crime.

Les nouvelles que nous recevons à la dernière heure de Clairvaux nous permettent d'espérer que Nicolas Remy n'est nullement en danger de mort.

Encore une condamnation capitale pour la prochaine session des assises, sans doute, la préméditation étant bien établie, et Tournecuillière ne s'étant pas fait faute de le déclarer.

L'assassin d'aujourd'hui n'aura peut-être pas la chance de s'en tirer comme son codétenu Austruy, il est à présumer que, cette fois, on voudra faire un exemple afin de couper court à cette fièvre de sang qui semble s'emparer des clairvaudiers et qui rend difficile la situation des honnêtes gens affectés à leur garde. — *Petit Républicain.*

Sur la liste des condamnés réalisée par Michel SCHOETTEL :

AUSTRUY Louis Alphonse	27/11/1886 Troyes	-	peine commuée en travaux forcés à perpétuité par le Prés. de la Rép. le 21/01/1887 (voir dossier)	Guyane Française n°21552	Homicide avec préméditation à la maison centrale de Clairvaux du sieur Eugène ISSELIN le 31/08/1886	détenu à Clairvaux	Antoine	Adrienne CAYMT	01/03/1866 Paris	célibataire
TOURNECUILLIERT Louis Casimir	02/03/1887 Troyes	-	peine commuée en travaux forcés à perpétuité par le Prés. de la Rép. le 04/05/1887 (voir dossier)	Ile du Salut Guyane n°26033 + 27/06/1895	Tentative d'homicide avec préméditation sur le sieur REMY gardien le 17/02/1887	détenu à Clairvaux	Hippolyte	Adelajde Joséphine CAREL	26/02/1863 Montreuil-sous-Bois 75	célibataire

Les procès ne tardaient pas à cette époque !!!

Sources : - Site Archives départementales de l'Aube, Presse locale, Le Petit Courrier de Bar-sur-Seine, février 1887

- Site du CGA, relevés en accès libre, Condamnés à mort

Relevé par Élisabeth HUÉBER